« T’es un mec, je suis désolé » : une femme trans d’un McDonald’s du Maine-et-Loire dénonce la transphobie de sa direction ; elle s’était présentée avec une paire de faux seins au travail (Màj : Le conseil de prud’hommes condamne Mcdo)

25/06/2024 à 19h04



[redacted]

25/06/2024

Dans le jugement, le conseil de prud’hommes d’Angers estime notamment que Syntia D. « est victime d’une discrimination en raison de son identité de genre, de par l’interdiction pour ses collègues d’utiliser son prénom féminin et de la désigner

au féminin ».

[…]

VDN

14/09/2023

Après avoir fait son coming-out en janvier dernier dans un restaurant McDonald’s du Maine-et-Loire, une femme transgenre de 21 ans dénonce des faits de harcèlement transphobe de la part de son employeur et certains managers. Une requête devant les prud’hommes et une plainte pénale ont été déposées.

[…]

Née en 2002 à Château-Gontier en Mayenne, Syntia a grandi dans un corps de garçon près de Segré, au nord d’Angers. À sa demande, nous ne dévoilerons pas son ancien prénom.

Faux seins, collants résille et mini-short

Le 6 janvier dernier, cette équipière polyvalente chez McDonald’s à Segré fait son coming-out à l’arrache, ce sont ses mots. Elle débarque avec de faux seins, des collants résille et un mini-short. Venez comme vous êtes, dit un célèbre slogan. Je revenais d’un rendez-vous médical, j’étais pressée et je n’avais pas le temps de me démaquiller sinon j’allais être en retard, explique-t-elle. Dans les yeux de ses collègues, de la surprise, mais pas de jugement.

La tolérance prendra fin le 24 janvier avec un premier rappel à l’ordre et une remarque brutale de son superviseur : “On voit bien que tu veux devenir une fille. T’es pas obligée de te maquiller pour nous le montrer.” Le lendemain, interdiction

est donnée à tous les managers d'utiliser son nouveau prénom alors que la loi l'autorise. Des notes de service sont placardées dans les couloirs. Devant l'inspecteur du travail, son employeur invoquera même un article de loi du 23 août 1794. Malgré les humiliations comme ce rappel à l'ordre à voix haute devant les clients, Syntia ne bronche pas. Après un énième reproche, elle tente vainement d'essuyer le rouge à lèvres "trop voyant" avec de l'essuie-tout. Durant les semaines qui suivent, le conflit prend de l'ampleur.

À deux reprises, elle se voit refuser de prendre son service. Toujours à cause de son maquillage. Lorsque sa directrice lui demande d'acheter du démaquillant, Syntia ne se laisse pas faire. "J'ai décidé de rentrer chez moi." Convoquée en vue d'une sanction pour "absences injustifiées", la jeune femme se rend à un entretien le 21 février devant ses supérieurs hiérarchiques et son employeur. La scène décrite par la plaignante est ahurissante. Une avalanche d'attaques transphobes : "Le respect, c'est d'appeler les gens par leur prénom." "Je sers des clients, je suis pas dans un magasin de tatouage." "Aujourd'hui, on l'appelle par un prénom de femme, mais c'est pas une femme, c'est un homme." "J'insiste là-dessus, pour l'instant, t'es un mec, je suis désolé."

[…]

Ouest-France